Extrait N° 16 / du procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal

Séance ordinaire du 13 JUIN 2008

L'an deux mil huit, le treize juin à dix huit heures, le conseil municipal de la Commune des AVIRONS, légalement convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de **Monsieur Michel DENNEMONT, Maire.**

NOTA :

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le

que la convocation du conseil a été faite le 5 juin 2008 et que le nombre des membres en exercice étant de **29**, le nombre des membres présents est de **25**.

Le Maire,

Présents : M. MONDON René - Mme BAILLIF Line Rose - Mme ZETTOR Jacqueline - M. LESQUELIN Jean Hugues – Mme LUCAS Roseline - M. ESCHYLE Gilles - Mme MEZINO Sylvaine - M. BENARD Alex – Mme HEBERT Monique - Mme MARCHAND Gladys - Mme LAMOLY Viviane – SERMANDE Jean Pierre - Mme RIVIERE Suzette – Mme JULLIEN Marie Josée - Melle ROMAINSTAL Géraldine - Mme CADAS Isabelle — M. RIVIERE Raphaël – Mme BARET Liliane – M. BADER Ricardot – M. CLOTAGATIDE Vincent – Mme CADERBY Colette - M. FERRERE Eric – M. GRONDIN Jacki – M. REMY Michel.

Absent : M. THOMAS Sully

Procuration : M. DENNEMONT Jean Daniel a donné mandat à Mme BAILLIF Line Rose – M. RIVIERE Lucien a donné mandat à M. MONDON René - M. FRINGUE Mikaël a donné mandat à Mme MARCHAND Gladys.

Secrétaire : Le Maire propose la candidature de M. **CLOTAGATIDE Vincent** comme **secrétaire de séance.** Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales et à l'unanimité, M. CLOTAGATIDE est désigné pour en assurer les fonctions.

& &
&

AFFAIRE N° 16 / Organisation des CLSH
- Création d'emplois

Par délibérations en date du 15 juin 2001, 13 novembre 2001 et 23 décembre 2005, le conseil municipal avait décidé de créer 17 postes d'animateurs occasionnels pour assurer l'organisation des Centres de Loisirs Sans Hébergement sur la Commune.

MAIRIE DES AVIRONS

…/…

Pour augmenter la capacité d'accueil des centres, il est proposé au conseil de porter le nombre de postes à **21.**

Inviter à se prononcer, le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Approuve la création de 04 postes supplémentaires d'animateurs occasionnels pour augmenter la capacité d'accueil des Centres de Loisirs Sans Hébergement sur la Commune telle que proposée. Les crédits nécessaires sont inscrits au chapitre 012 du Budget Primitif 2008.

Et les membres ont signé,

Pour expédition conforme,

Le Maire

MAIRIE DES AVIRONS